

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 2.0

Date d'émission : 16/05/2014

Date de révision: 23/08/2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile Essentielle de Tea Tree Bio**
Code du produit : BIO20650.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Alimentaire.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GALEO CONCEPT
La Cité du Végétal
14F Route de Grillon
84600 VALREAS - FRANCE
Tél : +33 (0)4 26 48 79 50– Fax : +33 (0)426487951.
Email de la personne responsable : reglementaire@galeoconcept.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H302
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Eye Irrit. 2	H319
STOT-SE3	H335
Aquatic Chronic 2	H411

Texte complet des phrases H : voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger.
Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H302 – Nocif en cas d'ingestion.
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 – Peut provoquer une allergie cutanée. H319 – Provoque une sévère irritation des yeux. H335 – Peut irriter les voies respiratoires. H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer. P241 - Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant. P261 - Éviter de respirer les fumées, gaz, poussières, vapeurs. P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. P301+P312 – EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P330 - Rincer la bouche. P331 - NE PAS faire vomir. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse, de la poudre d'extinction, du dioxyde de carbone (CO2), du sable pour l'extinction. P391 - Recueillir le produit répandu. P405 – Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
4-Terpineol	CAS : 562-74-3 CE : 209-235-5	30-48	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT-SE3, H335
Gamma-Terpinene	CAS : 99-85-4 CE : 202-794-6	10-28	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304
Eucalyptol	CAS : 470-82-6 CE : 207-431-5	<= 15	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alpha-terpinène	CAS : 99-86-5 CE : 202-795-1	5-13	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Alpha-Terpinéol	CAS : 98-55-5 CE : 202-680-6	1,5-8	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
p-cymene	CAS : 99-87-6 CE : 202-796-7	0,5-8	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Alpha pinene	CAS : 80-56-8 CE : 201-291-9	1-6	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
d-Limonène	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-5 Index : 601-029-00-7	0,5-5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Terpinolène	CAS : 586-62-9 CE : 209-578-0	1,5-5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases H : voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- | | |
|------------------------------------|---|
| Symptômes/lésions après inhalation | : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. |
| Symptômes/lésions après ingestion | : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- | | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser de jet d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--------------------|---|
| Danger d'incendie | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| Danger d'explosion | : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. |

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- | | |
|----------------------|---|
| Procédures d'urgence | : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
|----------------------|---|

6.1.2. Pour les secouristes

- | | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence | : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables, la contamination des égoûts. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustible (sable, terre). Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. |
|-----------------------|---|

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter de respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Des équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et fuites doivent rester à disposition. Utiliser des lampes et des équipements électriques protégés contre les explosions. Utiliser les transferts en circuit fermé lorsque cela est possible. Avant et pendant le transfert, diriger l'électricité statique en mettant à la terre les équipements. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et du gel. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de portée des enfants.
- Produits incompatibles : Bases fortes et acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Source de chaleur.
- Durée maximale de stockage : 24 mois DLUO (durée limite d'utilisation optimale). Passé ce délai, il est conseillé d'effectuer un contrôle des propriétés organoleptiques et physico-chimiques avant toute utilisation de la matière.
- Température de stockage : 18 (5-25)°C.
- Lieu de stockage : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière. Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Gants de protection.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide limpide.
- Couleur : Incolore. Jaune pâle.
- Odeur : Odeur de camphre, fraîche.
- pH : Aucune donnée disponible.

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point d'éclair	: 50°C.
Point d'ébullition	: >180°C.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 0,885 – 0,906.
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1,475 – 1,485.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec des étincelles, les flammes, de la chaleur, les rayons directs du soleil, les températures élevées ou extrêmement basses. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.

HE TEA TREE (85085-48-9)	
DL50 orale (rat)	1 700 mg/kg
DL0 cutanée (lapin)	>= 2 000 mg/kg
Eucalyptol (470-82-6)	
DL50 orale	2 480 mg/kg
D-limonène (5989-27-5)	
DL50 orale (rat)	4 400 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg
Alpha-Pinene (80-56-8)	
DL50 orale (rat)	3 500 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg
4-Terpineol (562-74-3)	
DL50 orale (rat)	1 300 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	2 500 mg/kg
Terpinolène (586-62-9)	
DL50 orale (rat)	4 390 mg/kg
DL50 orale (souris)	300mg/kg
DL50 acute oral (lapin)	2 500 mg/kg
Alpha-terpinene (99-86-5)	
DL50 orale (rat)	1 680 mg/kg
Gamma-terpinene (99-85-4)	
DL50 orale (rat)	3 850 mg/kg
p-Cymene (99-87-6)	
DL50 orale (rat)	4 750 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	5 000 mg/kg

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HE TEA TREE (85085-48-9)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Brachydanio rerio (Poisson zebre)
Eucalyptol (470-82-6)	
CL50 poisson 1	102 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
D-limonène (5989-27-5)	
CL50 poisson 1	0,702 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CL50 daphnie 1	69,6 daphnie - 48h
Alpha-Pinene (80-56-8)	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	41 mg/l CL50 48 h - Daphnia magna [mg/l]
Terpinolène (586-62-9)	
CL50 poisson 1	0,72 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
Alpha-terpinene (99-86-5)	
CL50 poisson 1	3,15 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

HE TEA TREE (85085-48-9)	
CL50 daphnie 1	1,85 mg/l EC50 48 h – Daphnia magna [mg/l]
p-Cymene (99-87-6)	
CL50 poisson 1	48 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CL50 daphnie 1	6,5 mg/l EC50 48 h – Daphnia magna [mg/l]
ErC50 (algues)	4,03 mg/l 72h - Scenedesmus capricornutum (Fresh water algae)

12.2. Persistance et dégradabilité

HE TEA TREE (85085-48-9)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Alpha-Terpineol (98-55-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi
D-limonène (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Alpha-Pinene (80-56-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
4-Terpineol (562-74-3)	
Persistance et dégradabilité	Non établi
Alpha-terpinene (99-86-5)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Terpinolène (586-62-9)	
Persistance et dégradabilité	51 % biodégradation Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Biodégradation	51%
p-Cymene (99-87-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HE TEA TREE (85085-48-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Alpha-Terpineol (98-55-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
D-limonène (5989-27-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Alpha-Pinene (80-56-8)	
Log Pow	4,834
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
4-Terpineol (562-74-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Terpinolène (586-62-9)	
Log Pow	4,47
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Alpha Terpinène (99-86-5)	
Log Pow	4,25
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
p-Cymene (99-87-6)	

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

HE TEA TREE (85085-48-9)

Log Kow	4,1
---------	-----

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	1169
N° ONU (IATA)	:	1169
N° ONU (IMDG)	:	1169

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	:	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Description document de transport	:	UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR)	:	3
Étiquettes de danger (ADR)	:	3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	III
--------------------------	---	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	F1
Dispositions spéciales (ADR)	:	601, 640E
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Quantités limitées (LQ) (ADR)	:	5L
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Véhicule pour le transport en citerne	:	FL
Danger n°(code Kemler)	:	30

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Panneaux oranges :

30

1169

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) :

D/E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII de REACH :

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	HE TEA TREE - ALPHA-TERPINEOL - EUCALYPTOL - D-LIMONENE - ALPHA-PINENES - 4-TERPINEOL - TERPINOLENE - ALPHA-TERPINENE - GAMMA-TERPINENE - P-CYMENE
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	HE TEA TREE - EUCALYPTOL - D-LIMONENE - ALPHA-PINENES - ALPHA-TERPINENE - GAMMA-TERPINENE - P-CYMENE

Ne contient aucune substance candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence à l'annexe :

Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon AwSV, N°ID 3827).

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV :

Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données :

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations :

Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Huile Essentielle de Tea Tree Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT-SE3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.